

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Correspondance romaine. — VI En France : Persécution et brigandage. — VII Informations. — VIII Cérémonies liturgiques. — IX Bibliographie. — X Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 22 décembre

On annonce :

Les fêtes de Noël (1) saint Etienne et saint Jean ;
Là, où il y a lieu, le *Te Deum* (2) pour le dernier dimanche de l'année.
Dans le diocèse de Joliette, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 22 décembre

Office du IV^e dim. de l'Avent, *semi-double* (privil. contre tout office de 2^e cl.) ; 2^e or. *Deus, qui*, 3^e *Ecclesiæ* ou pour le Pape ; préf. de la Trinité.
-- Aux II vêpres, au *Magnif.* ant. *O Rex* répétée.

Le mercredi, 25 décembre

Fête de NOËL, *double de 1^e cl. avec Oct.* — A la messe chantée (la nuit et le jour) tous s'agenouillent pendant le chant du v *Et incarnatus... factus est* ; à la 2^e messe, mém. de Ste Anastasie ; à la 3^e messe, à la fin, évang. de l'Epiphanie. — Aux II vêpres, mém. de S. Etienne.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 29 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 27 décembre, saint Jean (d'Iberville) ; *par anticipation*, du 30 décembre, sainte Anastasie (Lachute).

(1) D'après un décret récent (1 août 1907) on peut, le jour de Noël, dans toutes les communautés, où l'on conserve habituellement le S.-Sacrement, dire la messe à minuit et les deux autres à la suite. Les fidèles y satisfont au précepte de la messe et peuvent y communier à n'importe laquelle de ces messes.